

Conseil métropolitain du 11 octobre 2019

La Métropole Européenne de Lille devient l'une des premières collectivités françaises à engager l'élaboration de son budget climatique

Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille, son Vice-Président en charge des Finances, Alain Bernard, et sa Vice-Présidente au Développement Durable, Christiane Bouchart avaient annoncé en décembre 2018 leur volonté de doter la MEL d'un budget climatique. Première étape vers la réalisation de ce budget, les élus ont adopté ce jour la méthode de travail relative à sa construction. Le budget climatique de la MEL sera mis en œuvre au cours de l'exercice 2021, faisant ainsi de la MEL l'une des premières collectivités françaises à se doter d'un tel budget.

Chaque année, la préparation du budget primitif et des orientations budgétaires constitue un temps fondamental de la vie de la collectivité. A l'heure où la lutte contre le changement climatique et le développement durable sont des préoccupations majeures, l'objectif du budget climatique est de venir enrichir les éléments financiers relatifs aux projets et politiques publiques présentés dans le budget par un volet permettant d'appréhender leur impact climatique. Ainsi, chacun peut mesurer de quelle manière les dépenses et en particulier les investissements participent à atteindre les objectifs nationaux et internationaux de limitation du réchauffement climatique et ainsi répondre aux objectifs qui seront fixés par le Plan Climat Air Energie Territorial. C'est un outil d'aide à la décision.

« En devenant l'une des premières collectivités françaises à engager l'élaboration de son budget climatique, la Métropole Européenne de Lille envoie un signal fort : celui d'une métropole qui prend ses responsabilités en terme de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique en se donnant les moyens d'évaluer l'impact climatique de ses projets et politiques publiques et en donnant à ses élus les moyens de faire des choix éclairés en la matière. » déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille

Concrètement, un indicateur permettra d'évaluer l'impact sur le climat des dépenses de fonctionnement et d'investissement selon quatre niveaux :

-  dépense favorable à l'atteinte des objectifs Climat sur le long terme
-  dépense favorable à l'atteinte des objectifs Climat
-  dépense neutre pour l'atteinte des objectifs Climat
-  dépense nécessitant des axes de progrès pour l'atteinte des objectifs Climat

Cet indicateur sera mesuré en fonction de la capacité de chacun des projets inscrits au budget à contribuer, à travers leurs effets sur les émissions de gaz à effet de serre, aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial qui sera soumis au vote du Conseil métropolitain en décembre prochain. Il sera également mesuré en fonction de la manière dont ces projets seront mis en œuvre, notamment à travers le respect des objectifs fixés dans le cadre du Schéma Métropolitain de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPAPSER).

La MEL sera accompagnée dans cette démarche d'évaluation par l'association Institute for Climate and Economics (I4CE) dans le cadre de son projet « Créer et appliquer un cadre d'évaluation pour le budget des collectivités ».

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse

Clarisse Neveu

Métropole Européenne de Lille

03 20 21 65 88

cneveu@lillemetropole.fr